BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

AVIS DE MARCHÉ

(Montant inférieur aux seuils communautaires)

Fournitures ✖
Services☐
Travaux ☐

Date de parution	27/06/2014			
Numéro d'avis	PA2014184			
Type de procédure	**Procédure Adaptée de type restreinte conformément à l'article 10 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié**			
Nom du service acheteur	*Adresse*	**Banque de France Direction Générale de la Fabrication des Billets DEPARTEMENT ACHATS Code courrier interne : 90-80107 10 Bd Duclaux – CS30100 63407 CHAMALIERES CEDEX**		
Personne en charge du dossier	*Nom du Responsable du dossier :*	*Marie Pascale-Aboulfaraj*	*Téléphone*	*+33 (0)4 73 17 40 09*
			Courriel	*Cham.marches-europeens@banque-france.fr*
	Profil acheteur :	https://banque-france.achatpublic.com		
Intitulé du marché	**Système d'Alimentation dosage Perlite Aquasave**			
Description de l'objet du marché	Dans le cadre de l'amélioration de ses moyens de production et de ses conditions de travail, la Direction Générale de la Fabrication des Billets de la banque de France (DGFB) souhaite faire évoluer et fiabiliser l'installation d'alimentation perlite de l'atelier « Aquasave ». L'utilisation de cette perlite est nécessaire au recyclage d'une solution sodée permettant le nettoyage de cylindres portes plaques de certaine de ses machines d'impression. Afin de répondre à ce besoin, la Fabrication des Billets de la banque de France recherche un matériel spécifique et une entreprise spécialisée pour mettre en œuvre cet équipement.		
Code CPV	42993200-5 Installation de dosage. 44611400-0 Réservoirs de stockage.			
Secteur(s) d'activité	5. Fournitures dédiées process - autres			
Division en lots	NON			
Lieu d'exécution, de livraison ou de prestation	Banque de France – Imprimerie - 10 Bd Duclaux- CS30100 - CHAMALIÈRES-63407 CEDEX			

Durée du marché	4 mois
Variantes	Les variantes sont autorisées
Questions / réponses	Le candidat peut demander tout renseignement qu'il jugerait nécessaire au cours de l'établissement de sa candidature, en respectant les règles suivantes : - Les demandes de renseignements ou les questions sont posées via la plateforme (rubrique questions/réponses) sur laquelle figure également la réponse qui lui est apportée. - Chaque question doit faire référence à un document, une page, un chapitre et un paragraphe. Les candidats sont invités à communiquer leurs questions au plus tard le **15/07/2014** Toute question posée après cette date ne sera pas prise en compte. Les réponses à toutes les questions posées sont systématiquement communiquées à l'ensemble des candidats identifiés sur la plateforme et ce par courrier électronique, au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des candidatures. Les réponses peuvent être regroupées.
Accès aux documents de la consultation	La « déclaration du candidat » et la fiche renseignements visiteurs sont téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation des achats de la Banque de France, à l'adresse suivante : https://banque-france.achatpublic.com dans la rubrique « PIECES DE MARCHE » - dossier d'appel à candidature - DAC Attention: il est rappelé aux candidats que lors du téléchargement du dossier de consultation sur la plate-forme, ils ne sont pas obligés de s'identifier. Mais s'ils ne procèdent pas à cette formalité, ils ne seront pas avertis par la plate-forme des éventuels modifications ou correctifs opérés dans le cadre de la consultation et ils ne recevront pas les réponses aux questions posées. En cas de problèmes sur la plateforme, veuillez contacter le support achat public à l'adresse courriel : support@achatpublic.com ou par téléphone au tél. +33 0892 23 21 20 (pour les pays étrangers : +33 148075342)
Date limite de dépôt des dossiers de candidatures	La date limite de remise des candidatures est fixée au **21/07/2014 à 16h00**
Modalités de remise des candidatures	Les plis contenant les candidatures comportant la mention « PA2014184 » devront parvenir avant les date et heure limites indiquées ci-dessus, soit : **1) Par voie dématérialisée** : Via le site: https://banque-france.achatpublic.com. Les documents devront être déposés dans la rubrique « Répondre à la consultation ». Le téléchargement de la candidature doit être impérativement terminé au plus tard aux date et heure limites indiquées ci-

dessus, sous peine de rejet par le système informatique. Il est donc conseillé de débuter le téléchargement du pli suffisamment à l'avance. Le dépôt du pli sur la plate-forme génère automatiquement un accusé de réception par courrier électronique.

Chaque fichier devra être inférieur à 40 Mo, en cas de taille supérieure, il devra être découpé.
Les documents remis sur la plateforme devront chacun être signés électroniquement au moyen d'un certificat établi au nom de la personne physique habilitée à engager la société**.** En cas de remise réalisée par une autre personne, la personne habilitée à engager la société peut utiliser le parapheur disponible sur le site de la plateforme (rubrique outils/outil de vérification /Gestion de parapheurs – le manuel associé est dans la documentation) pour signer électroniquement les documents.

Les formats électroniques dans lesquels pourront être transmis les documents du pli sont les suivants : Word, Excel ou PDF signés.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.

Seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) sont autorisés (niveaux ** et *** RGS) sur la plateforme.

Attention : depuis le 19 mai 2013, les certificats de signature PRIS V1 ne sont plus acceptés par la plateforme.

Les certificats de signature qualifiés RGS sont commercialisés par des prestataires de services de confiance qualifiés dont une liste est disponible à l'adresse :

http://www.ssi.gouv.fr/fr/certification-qualification/qualification-d-un-prestataire-de-service-de-confiance

(Ainsi que sur http://www.lsti-certification.fr/.)

Les certificats de signature électronique doivent :

1. Soit être conformes à l'une des catégories de certificats constitutifs d'un produit de sécurité figurant sur la liste des produits de sécurité accessible sur le site www.references.modernisation.gouv.fr (http://references.modernisation.gouv.fr/)

2. Soit être délivrés par une autorité de certification européenne mentionnée sur la Trust-service Status List,
http://eutsl.3xasecurity.com/tools/

3. Soit être délivrés par une autorité de certification, française ou étrangère, et répondre à des normes équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS).

La demande de certificat doit être anticipée le plut tôt possible.

Pour apposer sa signature, le signataire utilise l'outil de signature de son choix.

Le soumissionnaire transmet, avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Le mode d'emploi contient, à minima, dans tous les cas, la procédure permettant la vérification de la validité de la signature.

Le soumissionnaire qui utilise l'outil de signature proposé par la plateforme de dématérialisation des marchés de la Banque de France, est dispensé de fournir la procédure de vérification de la signature.

Lorsque le soumissionnaire utilise l'outil de signature mentionné au 2 ci-dessus, le mode d'emploi doit également contenir l'adresse du site Internet du référencement du

soumissionnaire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat de signature, qui comportent au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

La signature est au format : XAdES, CAdES ou PAdES.

Si le candidat souhaite vérifier la signature d'un document, il peut utiliser l'outil de vérification de signature fourni par la plate-forme dans la rubrique « outils informatiques ».

La signature d'un fichier compressé (Zip), ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Si la signature électronique est apposée au moyen d'un parapheur électronique, chaque signature doit pouvoir être vérifiée indépendamment des autres.

Les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur ne font pas l'objet d'une réparation.

Une copie de sauvegarde, peut être envoyée dans les conditions définies par l'arrêté du 14/12/2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. La copie de sauvegarde peut être transmise soit sur support physique électronique signé électroniquement soit sur support papier, et doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde».

Cette copie de sauvegarde doit parvenir, à l'une des 2 adresses ci-dessous, dans les délais impartis pour la remise des candidatures.

2) Par voie papier :

Par courrier :
Fabrication des Billets – Imprimerie
Marie PASCALE-ABOULFARAJ
10, Bd Duclaux – CS30100– 63407- CHAMALIÈRES CEDEX

Par dépôt contre récépissé au :
Guichet d'accueil des visiteurs à cette même adresse, (horaires: les jours ouvrables de 7: 00 à 16: 00).

Les pièces constitutives du dossier papier à remettre par chaque soumissionnaire seront présentées sous une enveloppe fermée qui portera exclusivement et impérativement les mentions suivantes :

1 - Le cachet du soumissionnaire (en cas de groupement d'entreprises cachet du mandataire ou à défaut de l'ensemble des entreprises constituant le groupement) ;

2 - La mention : **« Dosage perlite»".**
Cette enveloppe "candidature" fermée contiendra les pièces demandées dans la rubrique "**Conditions de participation**" du présent avis de marché.

Les plis devront parvenir à l'une des adresses indiquées ci-dessus, IMPÉRATIVEMENT AVANT LES DATE ET HEURE LIMITES indiquées dans la rubrique " **Date limite de dépôt des candidatures** " par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure d'arrivée.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la Banque de France ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier. Aucune candidature ne devra parvenir par courriel. Quel que soit leur mode de transmission, les plis qui parviendront sous enveloppe non fermée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.

Il conviendra de rappeler systématiquement la référence du dossier :

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

	[PA2014184]

Conditions de Participation (renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies).	**CAPACITE JURIDIQUE :** Fournir la déclaration du candidat datée et signée, téléchargeable avec le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : https://banque-france.achatpublic.com **CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE :**

Fournir les renseignements suivants	Niveau spécifique minimal exigé
I - Preuve d'une assurance des risques professionnels, II – Fourniture des bilans des trois derniers exercices II – Déclaration du chiffre d'affaires global réalisé pour chacune des 3 dernières années IV - Déclaration du chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché réalisé pour chacune des 3 dernières années (A faire figurer dans la partie 3 de la déclaration du candidat téléchargeable sur le site https://banque-france.achatpublic.com	

CAPACITE TECHNIQUE :

Fournir les renseignements suivants	Niveau spécifique minimal exigé
- I - Présentation d'une liste de fournitures relatives à l'objet du marché et le nom du destinataire (communément appelées références) effectuées au cours des trois dernières années (les réalisations sont prouvées par des attestations émanant des destinataires ou, à défaut, par une déclaration de l'entreprise) II- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat III- Description de l'équipement technique et des moyens d'étude mis en œuvre pour s'assurer de la conformité et de la qualité des fournitures IV – Fourniture des certifications de type ISO 9001, ISO 14001, OHSAS, ISO18001, ou équivalent (si l'entreprise en dispose) les procédures qualité internes sont	

	bienvenues. (A mentionner dans la partie 4 de la déclaration du candidat téléchargeable sur le site https://banque-france.achatpublic.com ou renvoyer à un document annexe)	
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats	**Nombre d'opérateurs envisagé : 05** Les entreprises, dont la candidature est recevable au regard notamment des exigences posées ci-dessous, sont sélectionnées en fonction des critères suivants : 1) Capacité technique (pondérée à 60%) apprécié selon : - compétences technique et expérience dans les domaines concernés 40% - politique qualité (20%) 2) Capacité financière (pondérée à 40%) apprécié selon : - solvabilité et capacité bénéficiaire	
Informations complémentaires	Si le candidat fait valoir les capacités d'autres opérateurs économiques [quelle que soit la nature juridique des liens existant avec eux : groupement (spécifier expressément le nom du mandataire), sous-traitance, filiale ou autre], il fournit l'ensemble des documents exigés en matière juridique, économique, financière et technique et justifie qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Dans l'hypothèse où le marché serait attribué à un groupement, la Banque de France exigerait la transformation du groupement attributaire en groupement momentané d'entreprises solidaires. Langue pouvant être utilisée dans la demande de participation ou dans l'offre : français Une visite de type obligatoire sera organisée au stade des offres pour les candidats retenus, l'organisation sera précisée sur la lettre de consultation. Les fiches renseignements visiteurs (2 visiteurs au maximum par candidat) accompagnés de la photocopie d'une pièce d'identité sont à fournir avec les candidatures.	
Procédures de recours	***Instance chargée des procédures de recours*** : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75181 Paris cedex 04. greffe.ta-paris@juradm.fr Tél : +33 1 44 59 44 00. www.conseil-etat.fr ***Introduction des recours*** : Précision concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : possibilité d'introduire un référé précontractuel jusqu'à la conclusion du contrat en vertu des articles L 551-1 et suivants du Code de justice administrative	